Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260218-26_02_07-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à 20h30. Date de convocation : 10/02/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. MAINSARD François, M. DELALANDE Éric, Mme LARCHER Delphine, Mme RIDARD Marina, adjoints, M. MOQUEREAU Olivier, M. ROUPIE Benoît, Mme Delphine GAUTIER, M. LEDORMEUR Éric, M. ROBIN Régis, Mme MORISSEAU Yasmine

Absents excusés : Mme CAILLET Marie-José pouvoir à Mme Delphine LARCHER, M. LAFAIX Jonathan pouvoir à M. MAINSARD François, M. GLEMOT René pouvoir à M. DELALANDE Éric, Mme TOUZE LOPIN Sylviane pouvoir à M. ROBIN Régis

Absents : Mme RUELLAND Justine

Secrétaire de séance : M. MOQUEREAU Olivier

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Quorum : 8

N° 26-02-07 FINANCES : Choix des entreprises pour l'entretien des chemins de bruyère et de la voirie

Chaque année la commune entretien les chemins de bruyère et la voirie communale.
Après avoir sollicité plusieurs entreprises et dont les devis sont présentés aux conseillers municipaux, M. le Maire propose de retenir les offres les mieux-disantes, à savoir :

- Entretien des chemins de bruyère : d'autres devis seront étudiés pour changer de matériaux.
- Entretien de voirie : ENTRAM pour un montant de 17 500 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Attribue l'entretien de la voirie à l'entreprise ENTRAM pour un montant de 17 500 € H.T.
- Autorise Monsieur le maire à signer le devis.

La secrétaire de séance
M. MOQUEREAU Olivier

Le Maire,
M. MAINSARD François

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.